



MESURES SANITAIRES

Qualité de l'eau



Les données sur la qualité de l'eau du robinet sont publiques : sur le site internet du Ministère chargé de la santé www.eaupotable.sante.gouv.fr, en mairie, avec la facture d'eau. Suite au "déclassement" de A à C, le S2E nous a indiqué que les analyses réalisées à ce jour confirment qu'aucune non-conformité n'a eu lieu depuis le début de l'année.



Créé le : 16/10/2023 - Mis à jour le : 16/10/2023